



M.ROLFO PRÉSIDENT DE CHAMBRE DE NIVEAU DÉPARTEMENTAL DU VAR REMET LES TITRES MAÎTRE ARTISAN

Le titre Maître Artisan est la plus haute distinction de l'artisanat. Il garantit le savoir-faire et la qualité des produits et des services que les artisans proposent. Ce titre est un gage de valeur pour le consommateur et permet aux artisans de se démarquer sur un territoire.

Le savoir-faire artisanal représente un atout important en termes d'attractivité pour une commune et un département. Pour les citoyens, il permet de trouver des services de proximité de qualité ainsi que des entreprises de confiance et d'expérience pour développer les apprentissages.

Le Var est le 4ème département de France métropolitaine en densité artisanale avec 528 entreprises pour 10 000 habitants (Source : Insee RP 2019, REE 2020). Au 1er janvier 2023, 458 artisans détiennent le titre de Maître Artisan sur un total de 56 847 entreprises artisanales varoises.

Tout au long de l'année, Roland Rolfo, Président de la Chambre de Niveau Départemental du Var de la CMA PACA, rendra visite aux chefs d'entreprise auxquels la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA a attribué cette distinction.

Il est important de sensibiliser les artisans sur les conditions pour prétendre au titre de Maître Artisan afin de se différencier dans un marché économique de plus en plus concurrentiel.

Nous vous invitons à découvrir les artisans varois dont les dossiers de demandes ont été examinés puis validés par la Commission Régionale des Qualifications (COREQUA) présidée par le Président de la CMA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

Les artisans varois qui viennent d'obtenir le titre Maître Artisan



TAVAN Audrev

Entreprise: INSTITUT DE BEAUTE DAPHNE

Activité : Soins de beauté

Lieu : Fréjus

L'artisane en quelques mots :

Madame TAVAN Audrey relève du secteur des Métiers et de l'Artisanat en tant que gérante depuis le 29 mai 2013.

Elle a formé 6 apprentis et a également 2 contrats en cours.



PETITGENET Jérôme

Activité : Plomberie Lieu : Trans-en-Provence

L'artisan en quelques mots :

Monsieur PETITGENET Jérôme relève du secteur des Métiers et de l'Artisanat en Entreprise Individuelle depuis le 24 septembre 2012. Il cumule 11 ans.

Il a formé 5 apprentis.



NIGON Laurent

Activité : Menuiserie Lieu : Le Pradet

L'artisan en quelques mots:

Monsieur NIGON Laurent est immatriculé au Répertoire des Métiers en Entreprise Individuelle depuis le 04 octobre 1993. Puis au Registre National des Entreprises sans interruption depuis la création de ce registre au 01 janvier 2013. Il cumule 30 ans. Il a formé 3 apprentis.



NICOLLE Thierry

Entreprise : BOUCHERIE NICOLLE Activité : Boucherie Charcuterie

Lieu : Brignoles

L'artisan en quelques mots :

Monsieur NICOLLE Thierry relève du secteur des Métiers et de l'Artisanat en tant que gérant de la SARL Boucherie NICOLLE depuis 29 mars 2011.

Il a formé 9 apprentis.

Il a obtenu la médaille de Bronze de la Reconnaissance Artisanale en 2023.

Les artisans varois qui viennent d'obtenir le titre Maître Artisan



GONTHIER Faustine

Entreprise : FAUST IN COIFFURE Activité : Coiffure en salon

Lieu : Fréjus

L'artisane en quelques mots :

Madame GONTHIER Faustine est immatriculée au Répertoire des Métiers en Entreprise Individuelle depuis le 01 décembre 2010. Elle cumule 13 ans. Elle a formé 4 apprentis et a également 2 contrats en cours.



DEBOCK David

Entreprise: CARROSSERIE DAVID

Activité: Carrosserie

Lieu: Le Muy

L'artisan en quelques mots :

Monsieur DEBOCK David relève du secteur des Métiers et de l'Artisanat, en Entreprise Individuelle depuis le 03 janvier 2002. Il cumule 11 ans.

Il a formé 4 apprentis.



CARCENAC Philippe

Entreprise: AZUR AUTO CARROSSERIE

Activité : Carrosserie

Lieu: Le Luc

L'artisan en quelques mots :

Monsieur CARCENAC Philippe relève du secteur des Métiers et de l'Artisanat en tant que gérant de la SARL AZUR AUTO CARROSSERIE depuis le 01 août 2014. Puis au Registre National des Entreprises sans interruption depuis la création de ce registre au 01 janvier 2013. Auparavant, il a été gérant du 01 avril 1996 au 08 septembre 2014. Il cumule 27 ans. Il a formé 5 apprentis.

Comment obtenir le titre de Maître Artisan?

Notre engagement

Avec cette qualification, l'artisan valorise son activité et son savoir-faire auprès de sa clientèle en affichant le logo rouge Maître Artisan. Le titre de Maître Artisan est un titre présentant un réel avantage commercial. Il représente la plus haute distinction qu'il est possible d'attribuer à un artisan.

Notre service

Un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Niveau départemental du Var accompagne l'artisan dans sa démarche pour :

- transmettre le dossier de demande de titre de Maître Artisan
- l'accompagner au montage du dossier de demande
- étudier son dossier et le suivi de la décision de délivrance du titre
- inscrire cette reconnaissance au Répertoire des Métiers pour être reconnu et visible, et lui adresser son attestation

Le titre de Maître Artisan est attribué par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Niveau départemental du Var, sous réserve :

- d'être titulaire du brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe
- de justifier de 2 années de pratique professionnelle

Il est attribué par la commission régionale des qualifications, sur dossier, sous réserve :

- soit d'être titulaire d'un diplôme de niveau de formation au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe, de justifier de qualifications en gestion et en psychopédagogie équivalentes à celles des unités de valeurs correspondantes au brevet de maîtrise et de justifier de 2 années de pratique professionnelle
- soit, en l'absence de diplôme, d'être immatriculé au Répertoire des Métiers depuis au moins 10 ans dans le métier et de pouvoir justifier d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'Artisanat ou de sa participation aux actions de formation (formation d'apprentis par exemple)

Les plus

Après obtention du titre de Maître Artisan, la CMA PACA invite l'artisan à afficher et déployer le logo rouge Artisan dans son activité pour :

- affirmer son identité d'entreprise artisanale
- valoriser sa qualification professionnelle
- promouvoir son savoir- faire

Pour télécharger le dossier de demande, rendez-vous sur www.cmar-paca.fr





LA CHAMBRE

A propos de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales et d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CMA PACA, c'est :

Un siège situé à Marseille et 12 agences entreprises, 15 antennes de formation continue et 8 Campus de l'Université Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- Un réseau de proximité à l'écoute des besoins singuliers des entreprises artisanales et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des pouvoirs publics
- 150 Elus pour représenter et mobiliser le secteur
- 1 000 collaborateurs pour informer, orienter, former et accompagner les entreprises et leurs collaborateurs
- 10 000 personnes accueillies, 22 600 jeunes rencontrés, 16 000 porteurs de projets de création conseillés, 23 000 chefs d'entreprises accompagnés.

Plus d'informations sur cmar-paca.fr

Contacts Presse

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur Julie PEZET 04 94 61 99 21 - 06 47 44 54 50 | j.pezet@cmar-paca.fr

